

COMMENT RÉPONDRE AUX MARCHÉS PUBLICS DE LA VILLE DE SAINT-OMER ?

1 - Inscription sur le site profil Acheteur

La Ville dispose d'un profil acheteur, outil de centralisation des marchés publics lancés par la commune.

Cette plateforme, site représentant une vraie « salle des marchés », est un outil internet indispensable aux opérateurs économiques souhaitant travailler avec la Ville de Saint-Omer.

L'inscription de l'entreprise est simple :

- elle nécessite le numéro de Siret, une adresse mail
- l'accès est gratuit et sans engagement ;
- elle permet de bénéficier d'une veille sur les consultations publiées sur l'ensemble du territoire, par l'enregistrement de mots clés.

Vous trouverez sur le site www.ville-saint-omer.fr rubrique Marchés Publics, l'accès direct à la plateforme «Proxilégales».

2 - Téléchargement du DCE⁽¹⁾

Sur le profil acheteur « proxilegales.fr » ou via le site de la Ville de Saint-Omer, télécharger les pièces du Dossier de la Consultation des Entreprises⁽¹⁾

Les documents de la consultation informent des règles de la mise en concurrence ainsi que des conditions générales du marché.

Le DCE contient au minimum :



Un acte d'engagement (document contractuel reprenant l'objet de la prestation et le tarif appliqué)



Le règlement de la consultation (s'il n'est pas intégré à l'acte d'engagement) détaillant les règles de la consultation



Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP - s'il n'est pas intégré à l'acte d'engagement) détaillant les dispositions administratives et financières du marché



Le Cahier des Charges ou le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) décrivant le besoin technique lié au marché

3 - Préparation de l'offre

La Société candidate doit fournir un certain nombre de documents qui permettront de vérifier si elle dispose des capacités techniques, professionnelles et financières suffisantes pour répondre aux marchés publics.

La liste des documents à fournir est à retrouver dans le règlement de la consultation ou à l'acte d'engagement valant règlement de la consultation, articles « situation juridique » et « capacité ».

Les dernières versions des DC1 / DC2 et NOT12 sont téléchargeables sur le site economie.gouv.fr Les réponses peuvent également être adressées sous forme de DUME (Document Unique de Marché Européen).

En ce qui concerne l'offre technique et financière du candidat, les éléments demandés sont repris au chapitre « Éléments nécessaires à la sélection des offres ».

Il est conseillé d'être vigilant aux critères d'attribution des offres.

La Ville met à disposition des candidats un document nommé « Cadre de Mémoire technique », leur permettant de rédiger leur mémoire technique avec les attentes du cahier des charges ou CCTP. Répondre à un marché implique de proposer sa meilleure offre tant sur le plan financier que technique et ce rapport en justifiera sa valeur.

4 - Dépôt de l'offre

Le candidat doit respecter depuis le 1^{er} octobre 2018 la dématérialisation de la procédure et déposer son offre sur le profil acheteur de la Ville. **Le dépôt papier n'est plus autorisé sous peine que l'offre soit considérée comme irrégulière.**

Les formats acceptés par la plateforme sont repris au règlement de la consultation ou à l'acte d'engagement valant règlement de la consultation.

Il est demandé au candidat de nommer les fichiers de façon à faciliter le traitement par la Ville.

Il est important de respecter le délai de remise des offres indiqué au dossier de la consultation.

Pour éviter tout problème de connexion, il est conseillé d'anticiper le dépôt sur le site.

En cas de dysfonctionnement, l'assistance de Proxilégales est à votre disposition au 0 892 434 363.



✓ Check-List

Les étapes essentielles pour répondre aux marchés publics de la Ville de Saint-Omer :

- S'inscrire sur le site www.proxilegales.fr
- Télécharger les pièces du dossier de la consultation
- Étudier le dossier de la consultation pour y trouver l'intérêt de la société
- Noter la date de remise des offres à votre agenda
- Préparer son offre (organiser un planning de travail si besoin)
- Rassembler l'ensemble des justificatifs à fournir
- Déposer son offre sur le site du profil acheteur dans les délais prescrits

⚠ Attention ⚠

- ✓ Retirer le Dossier de la Consultation des Entreprises en vous identifiant afin d'être prévenu de toutes modifications susceptibles d'intervenir sur le dossier.
- ✓ Vérifier en premier lieu la date et l'heure limite de réception des offres afin d'anticiper votre dépôt.
- ✓ Lire attentivement les Documents de la Consultation afin de connaître précisément les besoins de la Ville.
- ✓ Ne pas modifier les documents de la consultation sous peine d'irrecevabilité de votre offre.